

Fiche de poste



Intitulé du poste : RESPONSABLE DU POLE INSTRUCTION
APPLICATION DU DROIT DES SOLS (F/H)
(Poste mutualisé 50% ville 50% agglo)

Collectivité de rattachement : **Grand Auch Cœur de Gascogne**

Poste occupé par : Xx

Service : Urbanisme

Pôle ou secteur : Application du droit des sols

Filière : Administrative/Technique

Catégorie : B

MISSIONS DU SERVICE

Concevoir, proposer et mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire de la ville d'Auch en cohérence avec l'ensemble des politiques de la municipalité et sur l'ensemble de son aire d'influence. Participer pour le compte des communes adhérentes de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (GACG) à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Accompagner et conseiller les élus des communes compétentes dans leurs prises de décisions.

MISSIONS DU POSTE

Piloter l'activité du pôle instruction ADS de GACG et assurer les fonctions de référent technique et juridique ;
Accompagner les élus des communes adhérentes dans leur prise de décision ;
Assurer, pour la commune d'Auch, le conseil aux particuliers dans la mise en œuvre de leur projet, le constat des infractions au titre de code l'urbanisme, la mise en demeure de leur régularisation lorsque possible, et le suivi des dossiers précontentieux ;
Participer aux réunions inter-pôle ADS (GACG et PETR Pays d'Auch) et apporter une expertise technique et juridique sur les dossiers exposés ;
Assurer les fonctions de référent du progiciel d'instruction OpenADS et de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
Encadrer le pôle instruction ADS de GACG ;
Assurer le rôle d'adjoint à la chef de service et à ce titre, participer aux évolutions du PLU et à l'étude des différents outils nécessaires à la politique d'aménagement de la ville d'Auch.

CONTEXTE DU POSTE

Supérieur hiérarchique : Responsable du service Urbanisme

Poste(s) en aval : 4 instructeurs du GACG

Lieu d'exercice : Pagodéoutès

Relations internes : Services municipaux des communes adhérentes de la GACG

Relations externes : Services de l'Etat, services et commissions intéressés, concessionnaires réseaux

OBLIGATIONS DU POSTE

Statutaires : Devoir de réserve et de discrétion

Liées au service : commissions, astreintes

ACTIVITES

- ▶ Accompagner les collectivités dans l'application de la réglementation de leur territoire ;
- ▶ Renseigner et accompagner les porteurs de projet (partenaires et particuliers) durant toutes les phases du dossier ;
- ▶ Vérifier et contrôler la conformité des constructions avec les autorisations d'urbanisme (Auch) ;
- ▶ Suivre les infractions et contentieux d'urbanisme (Auch) ;
- ▶ Piloter les activités du pôle en garantissant la performance et la qualité de service :
 - Assurer la sécurité juridique des autorisations délivrées ;
 - Contrôler les actes de procédure des agents assermentés dans le cadre de leur mission de police de l'urbanisme ;
 - Assurer la veille juridique dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la construction ayant une incidence sur les autorisations d'urbanisme ;
 - Participer à la construction d'outils pédagogiques à destination des communes et des administrés pour les guider dans les démarches ADS ;
 - Poursuivre le partenariat avec les professionnels de l'urbanisme (architectes, géomètres, constructeurs...) pour une efficacité de la conception et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- ▶ Conseiller les agents du service Opérations pour sécuriser les autorisations nécessaires aux projets la ville d'Auch et de la communauté d'agglomération ;
- ▶ Manager son équipe en garantissant les conditions de travail et de sécurité :
 - Organiser et conduire les réunions du Pôle ;
 - Accompagner l'équipe du Pôle dans l'activité, notamment dans le traitement des sujets complexes nécessitant son expertise ;
 - Identifier les besoins de formations et propositions d'actions adaptées afin de développer les compétences des agents ;
 - Assurer le suivi de l'activité de l'équipe régie.
- ▶ Maîtriser le fonctionnement et participer à l'évolution du logiciel OpenADS
- ▶ Participer au développement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et ses outils liés.

COMPETENCES

SAVOIR (connaissances théoriques)

- ▶ Code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement et code civil
- ▶ Principes de l'intégration paysagère, de la qualité architecturale et environnementale des projets
- ▶ Techniques de lecture et analyse de plans (PLU, plans de construction, ...)
- ▶ Principes de topographie, architecture, bâtiment, génie civil et VRD
- ▶ Outils de l'urbanisme prévisionnels, opérationnels et financiers
- ▶ Procédures de répression du code de l'urbanisme (mise en demeure, etc...)
- ▶ Procédures de contentieux
- ▶ Principe des procédures d'insalubrité et de péril
- ▶ Statut de la Fonction Publique Territoriale

SAVOIR-FAIRE (expérience)

- ▶ Elaboration de tableaux de bord et de bilans d'activité
- ▶ Management d'équipe collectif et individuelle
- ▶ Création, analyse et exploitation des tableaux de bord et des outils de pilotage
- ▶ Utilisation professionnelle des outils informatiques (bureautique et logiciel métier)
- ▶ Organiser et contrôler la mise en œuvre des règles d'hygiène et les dispositifs de sécurité pour les agents et pour les usagers
- ▶ Initier et mettre en œuvre les pratiques de développement durable sur le pôle
- ▶ Instruire des dossiers d'urbanismes simples et complexes
- ▶ Procéder à la gestion et au suivi des décisions
- ▶ Contrôler la régularité et l'achèvement des constructions et des aménagements
- ▶ Excellente expression écrite et orale

SAVOIR-ETRE (comportement/qualités)

- ▶ Capacités d'adaptation
- ▶ Pédagogie
- ▶ Qualités relationnelles
- ▶ Esprit d'équipe
- ▶ Sens de l'organisation du travail et de l'autonomie
- ▶ Sens du service public (neutralité, égalité de traitement des usagers, respect de l'intérêt général, sens des relations avec l'utilisateur)
- ▶ Assiduité - Ponctualité
- ▶ Capacité d'analyse et de synthèse

SPECIFICITES

Poste : Permis B exigé. Disponibilité

Horaires : flexibilité et 1 jour de télétravail autorisé de droit commun

Durée hebdomadaire de travail : Temps complet (37h30/semaine + RTT)